



Règlement du Meeting National de Montpellier à thème
Sprint (MNM'S) 2^e édition
le 11 juin 2022.



Article 1 : ORGANISATION

Le MONTPELLIER ATHLETIC MONTPELLIER METROPOLE, ci-après désigné le MA2M, 2, Avenue Charles Flahault, 34090 MONTPELLIER, téléphone : 04.67.63.17.39
Mail : secretariat.ma2m@gmail.com organise la 2^{ème} édition du «MNM'S » le samedi 11 juin 2022 au stade Philippides.

L'événement comprend, 100m haies, 110m haies, 100m F/M, 400m F/M, en épreuve nationale.
L'inscription à l'évènement vaut acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Les participants :

La compétition est ouverte à :

- Chez les hommes :

cadets, juniors, espoirs et plus

- Chez les femmes :

cadettes, juniors, espoirs et plus

Les athlètes doivent être licencié(e)s.

2.2 La licence :

Pour pouvoir prendre le départ de la première course le samedi 11 juin 2022, les athlètes doivent avoir une licence d'athlétisme dans une fédération. Cette licence doit être datée à la veille de la course (le 10 juin 2022) maximum, sinon l'athlète ne pourra pas prendre le départ de la compétition.

2.3 Les athlètes étrangers :

La participation des athlètes étrangers est admise dans les conditions fixées par l'article 3.3.1 des règlements généraux de la FFA. Les participants de nationalité étrangère sont tenus de fournir le même type de certificat médical, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française ou anglaise. Il doit reprendre les mêmes indications que celles reprises dans l'article 2.2 ci-dessus.

2.4 Conditions générales de toute participation :

Toute inscription sera considéré comme incomplet s'il manque l'une des pièces suivantes :
l'inscription faite en ligne (vérifié la licence) avec le mail d'acceptation de l'inscription.

Tout(e) athlète prenant le départ de la première épreuve reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Toute activité physique ou sportive peut induire un risque pour la santé.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions au MNM'S se font exclusivement en ligne sur le site internet de l'organisation :

[Meeting National de Montpellier – Montpellier Athlétique Méditerranée Métropole \(ma2m.fr\)](http://Meeting_National_de_Montpellier_Montpellier_Athlétique_Méditerranée_Métropole_(ma2m.fr))

jusqu'au lundi 6 juin 2022 à 20h. Il convient à chaque athlète de s'assurer de la validation de leur engagement.

Aucune inscription sur place ne sera disponible.

Article 4 : DOSSARD

Le dossard devra être porté pour certaines épreuves, il sera nommé donc il ne peut être rétrocedé. Il est interdit de le masquer pendant ces épreuves et/ou de le découper.

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation obligatoire de la validation de l'inscription. Le samedi 11 juin 2022 les athlètes pourront retirer leur dossard lors de leur arrivée au stade Philippides.

Article 6 : RAVITAILLEMENT

Il y a un stand d'eau sera disponible uniquement pour les athlètes.

Article 7 : REGLES-JURY

Les épreuves se déroulent selon les règles sportives de la FFA.

Article 8 : CHRONOMÉTRAGE

Les concurrents seront classés à l'issue de chaque épreuve, en fonction de la catégorie d'âge à laquelle ils appartiennent, et selon les modalités FFA. .A l'issue des épreuves, les résultats seront disponibles sur la FFA

Article 9 : DROIT D'IMAGE

Par sa participation à l'événement, chaque participant autorise expressément les organisateurs, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre des épreuves de l'événement. Cette autorisation est valable pour toute diffusion, publication, communication, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément et irrévocablement les organisateurs, leurs ayants droits, ou ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qui sera jugé utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;
- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix des organisateurs destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. Les organisateurs, leurs ayants droits, ou ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 10 : ASSURANCE

Dommege mat6riel : Les organisateurs d6clinent toute responsabilit6 en cas de dommege (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce m6me s'il en a la garde. Il incombe 6 chacun de se garantir ou non contre ce type de risques aupr6s de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilit6 des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou v6los remis 6 des tierces personnes pendant l'6preuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entiere responsabilit6 du participant d6posant. Les participants ne pourront donc se retourner contre les organisateurs pour tout dommege caus6 6 leur 6quipement.

Article 11 : DONN6ES PERSONNELLES :

En vous inscrivant sur les 6preuves du MNM'S, vous 6tes amen6 6 fournir un certain nombre de donn6es et d'informations. Certaines de ces donn6es permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent 6tre consid6r6es comme des donn6es personnelles au sens de la r6glementation applicable en mati6re de protection des donn6es personnelles. De fa6on g6n6rale, les donn6es personnelles que vous communiquez sont destin6es au personnel habilit6 par les organisateurs, qui sont responsables du traitement de ces donn6es et 6 ses 6ventuels sous-traitants ou fournisseurs. Les organisateurs collectent ces donn6es, pour des finalit6s d6termin6es pour :

- Permettre la cr6ation, la gestion et les acc6s 6 votre dossier
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscription
- Proposer des services personnalis6s
- Permettre la gestion, la modification et l'am6lioration de nos produits et services
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les newsletters...
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de fournir des informations, annonces relatives 6 l'6v6nement
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres 6v6nements / produits qui pourraient vous int6resser au regard des informations renseign6es sur votre fiche inscription
- Permettre la gestion marketing et la promotion de nos autres 6v6nements
- Envoyer des e-mails ou SMS, conform6ment aux dispositions l6gales applicables et avec votre consentement, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicit6s ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre 6v6nement
- Vous informer de vos r6sultats, vous communiquer vos dipl6mes
- Permettre toute autre finalit6 pr6cis6e lors de la collecte des donn6es

Article 12 : PARTAGE DES DONN6ES

Les organisateurs sont susceptibles de partager des donn6es 6 votre sujet avec des tiers. Si vous avez command6 par l'interm6diaire des organisateurs des produits ou services 6 nos partenaires, les organisateurs peuvent partager vos donn6es avec les partenaires concern6s afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels. Si vous avez consenti lors de votre inscription 6 l'6v6nement 6 recevoir des communications des partenaires de l'6v6nement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels. Enfin, les organisateurs peuvent partager les donn6es que vous nous soumettez 6 ses fournisseurs, prestataires de services ou sous-traitants (chronom6treur, h6teliers, secouristes...). Ces partenaires ont accept6 de pr6server la confidentialit6, la s6curit6 et l'int6grit6 des donn6es.

Vous 6tes susceptibles de recevoir par appel t6l6phonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux des organisateurs, 6 qui les donn6es

pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre inscription. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après. En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale des Organismes et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse centredeformation.ma2m@gmail.com , ou par courrier postal adressé à : MA2M – 2, Avenue Charles Flahault - 34090 MONTPELLIER. Si vous êtes concerné par la prospection par email, vous pouvez vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien figurant en bas de chaque mail. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 72 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 15 jours.

Article 13 : LUTTE ANTI-DOPAGE

Le MNM'S est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. Les coureurs sont susceptibles de satisfaire à un contrôle anti-dopage. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au MNM'S implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs du MNM'S se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 15 : MESURE SANITAIRE

En fonction de l'évolution sanitaire, l'organisation tiendra informé les athlètes par mail.

Article 16 : Modalités de remboursement

Le MNM'S remboursera les déplacements des athlètes et leur versera leur prime uniquement si leur performance lors du meeting est de niveau N 1 dans une épreuve nationale.

Si cette performance est de niveau N 1, les primes seront données :

1. 400 euros
2. 300 euros
3. 200 euros